

Séance du 27 septembre 2017

Le vingt-sept septembre deux mille dix-sept, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 19/09/2017

Date d'affichage : 03/10/2017

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mme PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, NOURRY Cécile ; M. ALLIX Gratiem ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie; M. LEPLEY Laurent.

Étaient excusés : Mme LEDOUX (procuration M. DUFORT) ;

M. BOURGÈS (procuration M. BAZIN).

Mme PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte rendu de la séance du 26 juillet 2017. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 2 délibérations et de retirer de l'ordre du jour le rapport annuel concernant l'assainissement collectif. Le conseil accepte à l'unanimité.

I. Approbation de la modification des statuts du SDEM50 et Extension de périmètre (visa 29/09/2017)

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, L 5211-17 et L 5211-18 ;

- Vu les délibérations n°CS-2017-39 et n°CS-2017-40 en date du 29 juin 2017 par lesquelles le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat et l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes ;

- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité :

- Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;

- Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.

- Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;

- D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50.

II. Chaudière logement 7 Les Ecoles (visa 29/09/2017)

M. le Maire passe la parole à M. DUFORT, adjoint en charge des travaux et des bâtiments.

M. DUFORT expose aux membres du Conseil Municipal que la chaudière du logement communal sis au 7 Les Ecoles présente des défaillances récurrentes dans son fonctionnement depuis plusieurs années. Il semble donc nécessaire de prévoir son remplacement avant l'hiver.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal :

- retient la proposition de l'entreprise ELEC & RESEAU de Cerisy-la-Salle pour la fourniture et la pose d'une chaudière fioul à condensation (modèle OLIO CONDENS 1 500 F), ainsi que la fourniture et la pose d'un ballon de production d'eau chaude sanitaire de 300 litres (modèle DURALIS ACI THERMOR), pour un montant global HT de 7 943.00 € ;

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 (23) - 162 : Multi-commerce	8 500.00 €	
D 2135 (21) - 137 : Logement 7 Les Ecoles		8 500.00 €

III. Virement de crédits section investissement (visa 29/09/2017)

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la facture du désherbeur thermique a été rejetée par la Trésorerie pour crédits insuffisants. En effet, le montant de la reprise du micro tracteur avait été déduit des crédits alors qu'il ne le fallait pas (des écritures comptables de recette ont été passées pour intégrer la reprise et ne payer à l'entreprise que le montant réellement dû).

Afin de régulariser le paiement de la facture d'un montant de 2 748 € à l'entreprise MOTTIN Frères de Valognes, et après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 (23) – 162 : Multi-commerce	2 500.00 €	
D 2182 (21) – 152 : Equipements paysagers		2 500.00 €

IV. Engagement de la commune de Carantilly dans une démarche « zéro phyto » (visa 29/09/2017)

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut apporter une aide financière pour la réalisation de travaux relatifs à l'approvisionnement public en eau potable. Depuis le 1^{er} janvier 2016, pour qu'un maître d'ouvrage soit éligible à ces aides il doit respecter le critère rédigé ainsi : « le maître d'ouvrage et les communes bénéficiaires sont engagés dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont ils assurent la gestion ». Cet engagement doit être justifié par une

délibération de l'organe délibérant de la collectivité maître d'ouvrage (le Syndicat d'eau) et de ses membres (les communes membres du Syndicat d'eau).

Considérant l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement,

Considérant les intérêts que présentent la réduction voire l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires,

Considérant le critère d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'impact financier que peut représenter l'absence ou la minoration de ces aides pour la réalisation de travaux liés à l'eau potable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- que la Commune de Carantilly s'engage dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont il assure la gestion,

- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer les documents afférents à ce dossier.

V. Mise aux normes électriques du logement Rue de la Poste

M. le Maire passe la parole à M. DUFORT, adjoint en charge des travaux et des bâtiments.

M. DUFORT expose aux membres du Conseil Municipal qu'un diagnostic électrique a été effectué lors du changement de locataire rue de la Poste.

L'entreprise ELEC & RESEAU de Cerisy-la-Salle a transmis un devis de 2 432 € HT concernant la mise aux normes électriques de ce logement.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite pour l'instant pour ces travaux mais demande que le prestataire fournisse le diagnostic électrique pour lequel il a été missionné.

VI. Affaires diverses

1/ Fibre optique : les travaux avancent et les délais sont respectés ; le câblage a commencé et devrait se terminer fin février ; il sera proposé aux habitants l'installation d'une prise personnelle pour un coût d'environ 50 € pour les habitations situées sur le secteur de câblage. De l'élagage reste à effectuer à certains endroits.

2/ Rond-point du Poteau : les travaux sont en cours et le planning est respecté. L'ouverture du carrefour devrait avoir lieu comme prévu, début novembre.

Un accès pour les agriculteurs a été autorisé exceptionnellement lors des ensilages. Les exploitants concernés ont été conviés à une réunion d'information hormis M. David BEAUFILS, qui n'a pas été prévenu ; il a donc traité directement avec le chef de chantier. M. CORON qui a géré le dossier s'excuse de cet oubli involontaire.

3/ Logement 4 La Gare : le dossier d'expulsion suit son cours et doit être examiné au tribunal le lundi 6 novembre 2017.

4/ Accident de la circulation : M. le Maire passe la parole à M. CORON, adjoint. Ce dernier informe le Conseil Municipal qu'un sinistre dû à un accident durant l'été a engendré la casse de quatre pots à fleurs de la commune dans le bourg. L'assurance demande donc un devis pour les remplacer. Des contacts sont en cours auprès de fournisseurs.

5/ Informatique mairie : M. le Maire indique qu'il est nécessaire de remplacer l'écran de l'ordinateur du secrétariat de mairie ; un devis d'un montant de 266,69 € a été transmis par Formail ; les membres du Conseil Municipal acceptent cet achat.

6/ Médiathèque de Canisy : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les maires de l'ancienne communauté de communes de Canisy ont été convoqués par le Secrétaire général de la Préfecture afin d'échanger sur le devenir de la médiathèque de Canisy ; la commune de Bourgvallées a sollicité un recours auprès de M. le Préfet pour faire reconnaître sa future médiathèque.

Cinq communes (dont Carantilly) représentant 4 650 habitants sont favorables à ce que la médiathèque reste à Canisy et qu'elle ne soit pas démantelée. Trois communes représentant 3 300 habitants sont défavorables au projet. Nous restons en attente d'une décision en provenance de la Préfecture et de Saint-Lô Agglo.

7/ Saint-Lô Agglo : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 27 septembre 2017 qui concernait le transfert des charges. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a travaillé sur les charges qui seront récupérées par les communes et celles qui seront transférées à l'Agglo.

Après étude, la CLECT éditera un rapport et ensuite proposera au conseil communautaire le montant des allocations de compensation. Pour information, les sommes qui seront votées par la communauté d'agglomération, sur proposition de la CLECT, seront figées pour plusieurs années.

VII. Questions diverses

- M. CORON informe le Conseil Municipal que des travaux de busage sur le chemin de l'Hôtel Lahaye vont être nécessaires. Un devis de 700 € HT a été transmis à la mairie. Le Conseil Municipal accepte le devis et souhaite que les travaux soient réalisés rapidement.

- M. BAZIN indique qu'il s'est déplacé, le 5 septembre 2017, à une réunion du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP). Il informe le Conseil Municipal que l'entretien des bornes à incendie ne serait plus effectué par les pompiers mais qu'il reviendrait à la charge de la commune. La SAUR et le SDEAU propose une révision tous les trois ans, pour un montant de 50 € / borne. Le Conseil n'est pas très favorable à cette mesure. M. le Maire répond qu'il va se renseigner près du SDIS.

Par ailleurs, M. BAZIN souhaiterait que le devenir du terrain communal soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil municipal. M. le Maire lui répond qu'il le sera.

- M. DUFORT informe le Conseil Municipal qu'un contrôle technique électrique a été effectué à l'hôtel restaurant ; il a été constaté que deux appliques de l'hôtel ne sont pas reliées à la terre. Il mentionne également qu'il va falloir remédier à l'isolation côté bar. Ces travaux d'isolation seront réalisés par l'employé communal.

D'autre part, il demande si l'installation des containers poubelles sur l'ensemble de la commune est finie. M. le Maire lui répond qu'elle est en cours et que nous attendons la fin des travaux du carrefour du Poteau pour en rajouter.

Par ailleurs M. DUFORT demande si le hangar de M. Jérôme GROULT a été vendu et quelle en est l'utilité. M. le Maire lui répond qu'un Certificat d'Urbanisme d'Information a été demandé par le notaire et qu'il va se renseigner quant au devenir de ce bâtiment professionnel.


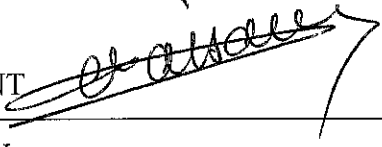
- M. LEPLEY et Mme PAISANT indiquent que certaines routes communales n'ont pas été broyées. M. CORON leur répond que l'entreprise VANTOMME interviendra à la fin des ensilages. Exceptionnellement, la partie du Boscq a été effectuée pour permettre une meilleure visibilité dans la déviation du Poteau.

- Mme PAISANT précise qu'il faudrait prévoir un busage sur une partie du chemin de la Besnardière. M. CORON répond que la commission se déplacera sur les lieux.

- M. BOURGE informe que le terrain du lotissement Le Bois Hébert appartenant à M. MILLS fait l'objet de plusieurs contacts. Il espère qu'une vente va aboutir rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h55.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	La Secrétaire, Nadège PAISANT 
Bruno CORON	Cécile NOURRY
Erik DUFORT	Gratien ALLIX
Malika LEDOUX PP E. DUFORT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÈS PP D. BAZIN

